

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2020	En exercice : 50 Présents : 47 Votants : 49

Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS)
Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

Objet : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 9 JUL 2020
ID : 089-248900938-20200709-RH_2020_37-DE

Objet : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, la collectivité peut instituer une prime exceptionnelle COVID-19 de 1000,00 € maximum à certains agents.

Le Président propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents intercommunaux mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel exercés par les agents de la collecte

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000,00 €.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le Président fixera par arrêté individuel le montant attribué pour les agents concernés

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition du Président,
- **VERSE** en une seule fois sur la paie du mois de juillet 2020, la prime exceptionnelle aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel durant l'état d'urgence sanitaire,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

9 JUL 2020

ID : 089-248900938-20200709-RH_2020_37-DE